

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 13 septembre 2016
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Anne LEBISSARD	Président	
Mme Claudine HENTSCH	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
GUBELMANN Yves		SOUCAS Alexandre	
JACQUIER Jérôme		THIERRIN Jean-Marc	Excusé
LINGJAERDE Pierre			

Public : 2 personnes



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 10 juin 2016.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau,**
- 4. Rapports des commissions :**

- a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 29 août 2016. Mme Giuseppe RICCIUTI, Président.
- b. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 30 août 2016. Mme Roberta RANNI, Présidente.

5. Projets de délibérations :

- + **Délibération N° 2015-2020 D-041** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 6'500 F pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques au parking du Clos-Les-Noyers. Rubrique 62.00.318.00 « Routes communales / Prestations de tiers ». Comptes de fonctionnement 2016
- + **Délibération N° 2015-2020 D-042** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 68'000 F pour la réalisation des installations de télérelève de comptage énergétique du groupe scolaire, de l'immeuble « Le Léman », route d'Hermance 287/289 et des immeubles Nos 62, 64, 66 et 68, chemin des Avallons - Ensemble villageois du Clos-les-Noyers
- + **Délibération N° 2015-2020 D-043** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 10'000 F pour une subvention sportive à Mlle Lydia WEHRLI en vue des JO de Tokyo 2020 (lancer du marteau) - Rubrique 34.00.365.00 « Sport / Subventions diverses ». Comptes de fonctionnement 2016

- 6. Projets de motions.**
- 7. Réponse de l'Exécutif : Motion 2015-2020 M 001-A**
- 8. Projets de résolutions.**
- 9. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 10. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 11. Propositions individuelles et questions.**

Mme la Présidente Anne LEBOISSARD ouvre la séance du 13 septembre 2016 à 20h15 et souhaite la bienvenue à tous. Elle salue les personnes présentes dans le public.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 **Approbation du projet de procès-verbal du mardi 14 juin 2016**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2 **Discussion et approbation de l'ordre du jour**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente considère que l'ordre du jour est adopté.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3
Communications du bureau

- Nomination des Président-e-s et vice-Président-e-s des locaux de vote pour 2017.



Local de vote à Anières – 02

Date	Opération	Fonction	Nom	Prénom
12 février 2017	Votation populaire	Président	M. DECHEVRENS	Pierre-Yves
		Vice-Présidente	Mme BARBEZAT-FORNI	Denyse
21 mai 2017	Votation populaire	Présidente	Mme PORDES	Anita
		Vice-Présidente	Mme HENTSCH	Claudine
24 septembre 2017	Votation populaire	Présidente	Mme RANNI	Roberta
		Vice-Président	M. SOUCAS	Alexandre
26 novembre 2017	Votation populaire	Président	M. GUBELMANN	Yves
		Vice-Présidente	Mme PULIDO	Florence

Mme la Présidente les remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité le jour des opérations électorales.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4
Rapports des commissions

- a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 29 août 2016. M. Giuseppe RICCIUTI, Président.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Giuseppe RICCIUTI qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Giuseppe RICCIUTI.

- b. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 30 août 2016. Mme Roberta RANNI, Présidente.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Roberta RANNI qui donne lecture de son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**



Mme la Présidente remercie Mme Roberta RANNI.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Projets de délibérations

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération **N° 2015-2020 D-041** et propose de passer au vote.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-041** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 6'500 F pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques au parking du Clos-Les-Noyers. Rubrique 62.00.318.00 « Routes communales / Prestations de tiers ». Comptes de fonctionnement 2016

Vu le crédit budgétaire de TTC 54'200 F, rubrique 62.00.318.00 « Routes communales/Prestations de tiers », voté dans le cadre de la délibération N° 10 du budget de fonctionnement 2016 par le Conseil municipal le 10 novembre 2015, approuvé par le Département Présidentiel le 1^{er} décembre 2015, exécutoire à l'issue du délai référendaire le 11 janvier 2016 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du lundi 29 août 2016, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire permettant ainsi d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques au parking du Clos-Les-Noyers ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du lundi 29 août 2016 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire dans le budget de fonctionnement 2016, soit un montant de TTC 6'500 F dans la rubrique 62.00.318.00 « Routes communales / Prestations de tiers », somme destinée à couvrir la dépense supplémentaire pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques au parking du Clos-Les-Noyers.
2. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2016 en dépense supplémentaire - Rubrique 62.00.318.00 « Routes communales / Prestations de tiers »,
3. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.



La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération **N° 2015-2020 D-042** et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-042** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 68'000 F pour la réalisation des installations de télérelève de comptage énergétique du groupe scolaire, de l'immeuble « Le Léman », route d'Hermance 287/289 et des immeubles N^{os} 62, 64, 66 et 68, chemin des Avallons - Ensemble villageois du Clos-les-Noyers

Vu la délibération N° 14, votée par le Conseil municipal en date du 26 janvier 2016, ayant pour objet l'ouverture d'un crédit d'engagement pour une étude relative à la topologie de comptage et suivi énergétique sur certains bâtiments communaux du patrimoine administratif et financier, approuvée par le Département présidentiel le 15 mars 2016 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du lundi 29 août 2016, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable pour l'ouverture d'un crédit d'engagement de 68'000 F pour la réalisation des installations de télérelève de comptage énergétique du groupe scolaire, de l'immeuble « Le Léman », route d'Hermance 287/289 et des immeubles N^{os} 62, 64, 66 et 68, chemin des Avallons - Ensemble villageois du Clos-les-Noyers ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du lundi 29 août 2016 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité) - 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter la réalisation des installations de télérelève de comptage énergétique du groupe scolaire, de l'immeuble « Le Léman », route d'Hermance 287/289 et des immeubles N^{os} 62, 64, 66 et 68, chemin des Avallons - Ensemble villageois du Clos-les-Noyers
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 68'000 F, montant auquel il faut ajouter le crédit d'étude voté le 26 janvier 2016 (délibération No 14) de TTC 70'000 F, soit au total TTC 138'000F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser la dépense nette directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
5. Tenant compte de sa nature, de surseoir à l'amortissement de ce crédit d'investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération **N° 2015-2020 D-043** et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-043** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 10'000 F pour une subvention sportive à Mlle Lydia WEHRLI en vue des JO de Tokyo 2020 (lancer du marteau) - Rubrique 34.00.365.00 « Sport / Subventions diverses ». Comptes de fonctionnement 2016

Vu le crédit budgétaire de TTC 130'500 F, rubrique 34.00.365.00 « Sport /Subventions diverses », voté dans le cadre de la délibération N° 10 du budget de fonctionnement 2016 par le Conseil



municipal le 10 novembre 2015, approuvé par le Département Présidentiel le 1^{er} décembre 2015, exécutoire à l'issue du délai référendaire le 11 janvier 2016 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Sociale, culture et loisirs » du mardi 30 août 2016, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable pour l'octroi d'une subvention de TTC 10'000 F à Mlle Lydia WEHRLI pour ses entraînements du lancer du marteau en vue des JO de Tokyo 2020 ;

Vu le rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » du mardi 30 août 2016 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité) - 0 non, 0 abstention**

4. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire dans le budget de fonctionnement 2016, soit un montant de TTC 10'000 F dans la rubrique 34.00.365.00 « Sport / Matériel et mobilier », somme destinée à l'octroi d'une subvention à Mlle Lydia WEHRLI pour ses entraînements du lancer du marteau en vue des JO de Tokyo 2020.
5. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2016 en dépense supplémentaire - Rubrique 34.00.365.00 - « Sport / Subventions diverses ».
6. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

M. le Maire remercie le Conseil municipal pour le vote de ces délibérations.

Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6 Projets de motions

Mme la Présidente informe qu'il n'y a aucune proposition de motion ce jour.

Mme la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7 Réponse de l'Exécutif : Motion 2015-2020 M 001-A

Mme la Présidente informe que les membres du Conseil municipal ont reçu la réponse de l'Exécutif à la motion 2015-2020 M 001-A « Pour une application du règlement fixant les conditions d'attributions des logements et d'octroi d'une aide personnalisée à l'ensemble du parc immobilier de la Commune ».

Mme la Présidente passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, pour le groupe « Ensemble pour Anières », suite à la réponse apportée de cette motion 2015-2020 M 001-A, soit :

« La motion précisait d'examiner la possibilité d'étendre le règlement à l'ensemble du parc immobilier de la Commune, **avec les adaptations nécessaires** et non pas, comme mentionné au



paragraphe 5 des « constats » de faire un copié/collé en appliquant tel quel le règlement du « Clos les Noyers » à l'ensemble de son parc immobilier.

Le tableau récapitulatif du patrimoine financier et administratif ne prend en compte, comme critère de comparaison, que les nombres de pièces et les prix des loyers. Pour une comparaison plus fine des objets à louer, n'aurait-il pas fallu prendre également en compte le nombre de M², les dates de construction, l'équipement des appartements, etc., et peut-être aussi le coût des charges à la charges des locataires.

Au moment de leur construction, l'immeuble des Avallons avait le statut de HLM, celui de la Côte-d'Or d'HCM, et ceux du Clos des Noyers de loyers libres. Ils ont été réalisés en fonction des normes requises par leur statut.

Aujourd'hui, la Commune ne loue que des appartements à loyer libre. Nous reconnaissons volontiers que le prix actuel des loyers des immeubles, par exemple des Avallons, peut paraître particulièrement bon marché. Il faut cependant prendre en compte, entre autres, que la surface d'un 5 pièces est de moins de 75 m², que les cuisines ne sont pas équipées.

Nous avons voté tout dernièrement un budget de plus de 3 M[€] pour la réhabilitation, la rénovation et la transformation des appartements existants pour cet immeuble, ce qui aura inévitablement un impact non négligeable sur le prix des loyers. Des travaux envisagés de rénovation pour l'immeuble de la Côte d'Or ne vont-ils pas avoir également un impact sur les loyers ? Et les futurs logements, nommés 316-320, route d'Hermance, seront-ils accessibles à tous ?

Il nous semble malgré tout que le règlement en vigueur actuellement pour le Clos des Noyers, étendu à l'ensemble du parc immobilier actuel et futur de la commune, avec les adaptations nécessaires en fonction des objets loués, **favoriserait une mixité sociale en les rendant accessibles à tous.**

Nous rejoignons l'Exécutif sur le point, que j'ai numéroté no 3, des réflexions qu'il souhaite mener, à savoir que la suppression de l'allocation personnalisée en cas de sous-occupation, participerait à plus de mobilité des locataires, mais pour autant, bien entendu, qu'un logement plus petit dans un même bâtiment ne soit pas plus cher ! Ce qui semble être le cas aujourd'hui.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI remercie l'assemblée de son attention.

Le Conseil municipal prend acte de cette intervention.

Mme la Présidente propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8 **Projets de résolutions**

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de résolution ce jour.

Mme la Présidente propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9 **Propositions du Maire des Adjoints**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.



Travaux au Floris

M. le Maire informe que des travaux d'entretien de l'auberge « Le Floris » devront être effectués à court-moyen termes et propose le renvoi à la commission « Urbanisme et constructions » pour étude.

Mme la Présidente propose de passer au vote.

- **Le renvoi en commission « Urbanisme et constructions » est accepté à l'unanimité**

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Atelier de couture en collaboration avec l'Hospice général

Mme l'Adjointe informe d'un projet d'atelier de couture en collaboration avec l'Hospice général et propose le renvoi à la commission « Sociale, culture et loisirs » pour étude.

- **Le renvoi en commission « Sociale, culture et loisirs » est accepté à l'unanimité**

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition de sujets à renvoyer en commission pour étude.

Mme la Présidente propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10 Communications du Maire et des Adjointes
--

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

Office de poste d'Anières

M. le Maire informe avoir reçu des représentants de la Poste le vendredi 5 août dernier dont le sujet concernait la desserte postale à Anières et le souhait de fermer cet office dans les prochains mois. Il a été proposé diverses solutions alternatives pour assurer malgré tout un service postal à Anières.

Il propose que ce sujet sensible soit traité de manière approfondie à la commission des finances, lors de sa prochaine séance.

Après diverses interventions des Conseillers municipaux sur cet objet et tous se ralliant pour finir d'en parler en 1^{er} lieu en commission, Mme la Présidente propose de passer au vote.

- **Le renvoi en commission « Finances » est accepté à l'unanimité.**

Séisme en Italie – 24 août 2016

M. le Maire rappelle la note envoyée à tous les Conseillers municipaux les informant qu'il avait pris contact avec M. le Consul d'Italie pour l'envoi d'un don en faveur des sinistrés italiens suite au séisme du 24 août dernier. Après différents entretiens, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un don de 15'000 F a été versé à la Croix-Rouge italienne.



Stylos aux armoiries d'Anières et de Saint-Michel

M. le Maire informe avoir remis à chaque Conseiller municipal un stylo Caran-d'Ache sur lequel figurent les armoiries d'Anières et celles de Saint-Michel.

Les Conseillers municipaux le remercient et applaudissent cette initiative.



Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Association KOALA

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT informe avoir eu une réunion le 1^{er} septembre dernier avec des communes d'Arve et Lac au sujet de Koala.

Le sujet est assez épineux, mais Mme l'Adjointe informe que différents sujets doivent être étudiés encore, soit un nouveau tableau de répartition des coûts pour 2017, selon des critères liés au nombre d'habitants par commune. En revanche, la prime de fidélité est maintenue pour 2017.

En plus de cette somme, certaines communes, dont Anières, ont convenu d'intégrer dans leur budget des places d'accueillantes familiales de jour engagées et une somme d'environ 14'000 F sera intégrée dans le budget 2017. Ces personnes ne seront pas engagées par la Commune, donc pas de municipalisation de ces postes pour répondre à la question de Mme Florence PULIDO lors d'un précédent Conseil municipal.

Une campagne de recrutement sera également engagée courant octobre prochain et Mme l'Adjointe informera le Conseil municipal de la suite qui sera donnée à cette action et si la Commune souhaite rester dans le réseau de l'Association KOALA à l'avenir.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. L'Adjoint Pascal WASSMER n'a pas de communication ce jour.

Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

Point 11 Questions écrites ou orales.
--

Mme la Présidente informe n'avoir pas reçu de question écrite.

Astural

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite connaître l'avancement du dossier de l'Astural.

M. le Maire répond que le dossier a bien avancé et que le Conseil de fondation de la commune d'Anières pour le logement en sera saisi pour prendre connaissance des projets d'actes de mutation et d'achat-vente de ce bien-fonds. Une séance sera d'ailleurs organisée rapidement.



Mme Denyse BARBEZAT-FORNI remercie M. le Maire pour cette réponse.

Association FACE-A-FACE

(Ndlr : Face à Face est une association basée à Genève, Suisse, qui travaille sur la prévention, l'information et l'éducation des femmes et des adolescentes ayant des comportements violents - www.faceaface.ch).

Mme Roberta RANNI présente des dépliants de l'Association FACE-A-FACE qui sont en vente, soit 10 plaquettes au prix de 30 F.

Terrain de football à Hermance – Terrain des Tattes

M. Pierre-Yves DECHEVRENS souhaite savoir ce qu'il en est des travaux au stade du FC CoHerAn à Hermance.

M. le Maire répond que des travaux ont été réalisés et que le pilotage est assuré par la commune d'Hermance. Une séance étant programmée dans le cadre de CoHerAn, de plus amples informations pourront dès lors être communiquées aux Conseillers municipaux.

Entraînement de la course de l'Escalade

Mme Claudine HENTSCH informe que les entraînements en vue de la course de l'Escalade 2016 débiteront dès le samedi 17 septembre prochain. Le départ est prévu depuis la place de jeux de l'école.

Fun Run – CollCoHerAn – Samedi 25 septembre 2016

Mme Claudine HENTSCH rappelle que le Fun Run aura lieu le samedi 25 septembre 2016. Le départ a lieu à 10h.00 depuis le foyer d'Anières. La fin de la manifestation est prévue aux alentours de 13h.30.

Elle ajoute être toujours à la recherche de bénévoles et remercie d'ores et déjà les personnes qui voudront bien s'annoncer pour collaborer au bon déroulement de cette course.

Voyage du Conseil municipal à Rome - 7 au 11 septembre 2016

Mme Florence PULIDO tient à rappeler le superbe voyage du Conseil municipal à Rome et, au nom des participants, remet un cadeau à M. Pascal WASSMER qui a merveilleusement bien organisé ce séjour.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Pascal WASSMER remercie et souligne le plaisir qu'il a eu d'organiser ce voyage pour faire connaître cette belle ville de Rome.

La séance est levée à 21h01.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées